

## ENGAGEMENTS ET POLITIQUE RSE

# Responsabilité Sociétale d'Entreprise & Respect de la Vie Privée et des Données Personnelles

### NOS ENGAGEMENTS D'AGENCE D'ARCHITECTURE RESPONSABLE

Conscients de l'impact de nos activités sur l'environnement naturel, au quotidien, nous nous efforçons de le minimiser. Nous sommes déterminés à ne pas compromettre l'avenir au nom du présent. Nous apportons une contribution positive et responsable dans les gestes de chacun des collaborateurs de l'Agence. Nous nous engageons à respecter les Droits de l'Homme et nous ne souhaitons pas collaborer avec des partenaires qui ne partagent pas nos valeurs et nos engagements éthiques.

### UNE AGENCE QUI SOUHAITE LIMITER SES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

La protection de l'environnement est une préoccupation majeure. L'Agence cherche à réduire son empreinte environnementale en favorisant les déplacements en transports en communs. Certains des collaborateurs de l'Agence GMDP privilégient leurs déplacements à vélo ou à pied. Nous travaillons sur l'allègement et le recyclage des emballages, limitant les déchets, tout en favorisant l'utilisation de papier recyclé. L'agence, naturellement lumineuse par la configuration de ses locaux avec des grandes baies vitrées utilise peu l'éclairage artificiel. Celui-ci est équipé de lampes à led basse consommation, de protections solaires pour le confort thermique d'été, de brasseurs d'air pour éviter l'utilisation de toute climatisation. Tout le matériel électrique équipant l'Agence est éteint chaque soir, à l'exception de l'onduleur et de la baie informatique, contraints à un fonctionnement 24 heures sur 24 heures, pour le bon fonctionnement de l'Agence. Nos robinetteries sont équipées de mitigeurs et nos sanitaires sont équipés de chasse d'eau à double vitesse afin de limiter la consommation en eau.

## LE RESPECT DES PERSONNES (FEMMES ET DES HOMMES) DANS L'AGENCE

Le respect est une valeur fondamentale de l'Agence. Il est illustré par une volonté de respecter chaque individu qui le compose, sans discrimination d'aucune sorte. GMDP s'attache ainsi à promouvoir dans toutes ses entités, l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes, la diversité et le droit au travail pour tous, axant sa politique sociale sur les compétences et la performance. Ainsi, chaque individu doit pouvoir avoir accès à l'embauche, à la formation et à la promotion quel que soit son âge, son sexe, ses origines ethniques ou nationales, sa religion, son activité syndicale, ou encore son état de santé. Tout manque de respect, notamment par des abus de langage, par des propos ou par des comportements inappropriés, est donc contraire à l'éthique de l'Agence GMDP. Depuis sa création, l'Agence a toujours compté des collaboratrices et collaborateurs étrangers, de divers pays d'Europe et du Monde, aussi que, régulièrement des stagiaires de tous niveaux y compris des classes d'initiation à la vie professionnelle.

## LE RESPECT DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DANS L'ENTREPRISE

Les Collaborateurs de l'Agence GMDP doivent travailler dans un environnement garantissant leur sécurité et leur santé physique et mentale. Tout est mis en œuvre pour garantir des espaces de travail agréables où il fait bon travailler, dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène qui s'imposent. Il convient ainsi de respecter les règles de sécurité applicables dans l'Agence, de mesurer les risques pris et de prendre toutes les précautions d'usage en fonction des situations. Il est également impératif d'appliquer, sans réserve, les consignes en cas d'urgence sur le lieu de travail mais aussi, hors de l'Agence, sur les chantiers et les missions et réunions extérieures. La dignité humaine doit par ailleurs être respectée sans aucune réserve. Tout comportement ou agissement contraire à ce droit, notamment toute forme de harcèlement contraire aux valeurs de GMDP et serait immédiatement sanctionné.

## CONFLITS D'INTERETS

Les situations où un conflit d'intérêt pourrait apparaître entre un Collaborateur et l'Agence GMDP, doivent être gérées en totale transparence par un dialogue constructif.

## LE RESPECT DE LA VIE PRIVEE ET DES DONNEES PERSONNELLES

GMDP s'engage à ne collecter que les données personnelles nécessaires au bon fonctionnement des activités, à travers les obligations du volet social des contrats de travail ou si la loi lui impose, et à les conserver en toute sécurité. Ainsi, la collecte d'informations relatives à la vie privée des collaborateurs de l'Agence est, et sera, totalement absente. Les personnes pour lesquelles GMDP collecte des données personnelles pour le volet social sont informées du type d'information collectée et de l'utilisation qui en est faite. Ces données ne sont communiquées qu'aux seules personnes habilitées et qui ont un intérêt légitime à y avoir accès. GMDP dispose des autorisations nécessaires à l'accès et au stockage des données personnelles et s'engage à ne les conserver que pour la durée née de la finalité juridique ou professionnelle pour laquelle elles ont été collectées. GMDP s'engage, par ailleurs, à ne pas transférer les données personnelles de ses salarié(e)s et de ses Maîtres d'Ouvrages et Partenaires. **Le contrat de travail de chaque collaborateur mentionne cette obligation du respect des données et la confidentialité des informations durant l'exécution du contrat.** Ainsi, chaque collaborateur est, de son côté, tenu à une obligation de réserve générale et de secret professionnel, à une discrétion absolue sur tous les faits qu'il peut apprendre, en raison de ses fonctions ou de son appartenance à l'entreprise et qui concernent tant sa gestion et son fonctionnement que sa situation et ses projets.

De plus, il s'engage à ne pas emprunter ou extraire de l'agence, à titre personnel ou pour son propre usage, quelque document que ce soit et qui pourrait porter atteinte à la confidentialité ou au crédit des prestations exécutées ou envisagées, sans autorisation expresses.

## UNE AGENCE QUI ENCOURAGE LA CONFIDENTIALITE

Les informations ont une valeur, ainsi divulguer des informations internes sans y être autorisé peut porter préjudice. Nous devons tous assurer la protection des informations internes et ceux d'entre nous ayant accès à des informations confidentielles relatives à nos Maîtres d'Ouvrage et nos édifices ont la même obligation de les protéger contre toute divulgation. Ce devoir de confidentialité nous concerne tous et doit donc être assuré à l'égard des informations et données confidentielles dont nous pourrions avoir connaissance s'agissant de l'Agence, des salariés, des Maîtres d'Ouvrage, ou des Partenaires. Nous devons donc tous nous sentir concernés et garantir la confidentialité des informations via un choix de communication approprié dématérialisée soit par clé USB cryptée ou liens de partage sécurisés. En particulier, avant de partager une information interne (avec notre famille ou sur les réseaux sociaux), il est primordial de vérifier ce que nous avons le droit de communiquer. Que ce soit dans le cadre d'un rendez-vous professionnel ou en

dehors du travail, les informations confidentielles de l'Agence doivent toujours être protégées, chacun de nous devant éviter toute divulgation fortuite qui risquerait de causer préjudice à l'Agence et à ses Maitres d'Ouvrage et Partenaires.

## DES CONTEXTES PARTICULIERS

Notre expérience professionnelle nous a amenés et nous amène aujourd'hui à des interventions pour des Maitres d'Ouvrage dans le cadre de relations hautement sécurisées, qui imposent, outre la sécurisation par cryptage de la totalité des documents échangés, une vigilance particulière dans la confidentialité des informations, au sein de l'Agence et sur les sites des opérations, pour certains classés « Confidentiel Défense » :

- Présidence de la République :

- Palais de l'Elysée
- Palais de l'Alma
- 2, 4 et 14 Rue de l'Elysée
- Hôtel de Marigny

- Ministère de l'Intérieur :

- Hôtel de Beauvau
- Ilot Beauvau
- Ministère de l'Outre-Mer
- Préfecture du Maine-et-Loire
- Préfecture de la Région Limousin

- Ministère des Armées :

- Château de Vincennes
- SHD
- Montlouis (66) Centre National d'Entraînements Commandés

- Ministère de la Justice :

- Palais de Justice de Paris

## LE RESPECT DES RESSOURCES MISES A DISPOSITION

Le gaspillage ou une mauvaise utilisation des ressources mises à disposition des Collaborateurs de GMDP nuisent aux performances de l'Agence, et plus généralement à l'environnement. Les ressources de GMDP (matériel, temps de travail, véhicule de service...) n'ont donc pas à être utilisées à des fins personnelles, exception faite des outils de communication qui peuvent l'être de manière très limitée et dans le respect de la charte informatique de GMDP. De plus, l'Agence interdit l'accès à sa liste de contacts/carnet d'adresses électroniques professionnelles par des sites de médias sociaux (type Facebook, LinkedIn, etc.).

## ENGAGEMENTS ET POLITIQUE RSE DE L'AGENCE GMDP ARCHITECTURE SUR SES OPERATIONS ET CHANTIERS

L'ensemble des règles et dispositions rappelées ci-avant, est, bien entendu, appliqué sur toutes les opérations et tous les chantiers de l'Agence GMDP Architecture à travers les obligations contractuelles spécifiées dans l'ensemble des pièces de marchés préparés par l'Equipe de Maitrise d'Œuvre, sous l'autorité de son Mandataire et proposés à l'acceptation de la Maitrise d'Ouvrage.

Pour la SAS GMDP Architecture

Gabor Mester de Parajd,

Son Président,

Architecte en Chef des Monuments Historiques.